

**Enfance sans barreaux ;  
Un projet régional de justice juvénile en Amérique latine qui se développe avec succès**

Au mois de mars 2012, le Bice a présenté auprès des autorités internationales de l'ONU à Genève et de l'Union Européenne à Bruxelles la publication finale sur les pratiques significatives des trois années de réalisation du projet « Enfance sans Barreaux ».

Le projet « Enfance sans barreaux », mis en œuvre en Amérique latine et cofinancé par l'Agence Française de Développement, a appuyé un processus de transformation des systèmes de justice juvénile basés sur la rétribution, en systèmes respectueux des standards posés par la Convention relative aux Droits de l'Enfant (articles 37 et 40), orienté vers la restauration de la paix sociale et la réinsertion socio-familiale des adolescents. Pour atteindre cet objectif, le projet a permis le développement, au niveau local et régional, d'espaces de formation et d'échanges d'expériences entre les professionnels du secteur et les responsables politiques ; des activités de plaidoyer / incidence politique et sociale; des processus d'information et de sensibilisation de la société civile sur les thèmes en rapport à la justice juvénile; et enfin, des activités formatives avec les familles et communautés des jeunes infracteurs, afin de permettre leur réinsertion sociale et familiale.

Avec des organisations partenaires venues de 5 pays (Brésil, Colombie, Équateur, Guatemala et Pérou), le Bice a accompagné et suivi le projet durant les trois années de réalisation.

La philosophie d'action de ce projet de justice juvénile repose sur une volonté de considérer les jeunes en conflit avec la loi, indépendamment de leurs actes, comme des êtres humains à respecter et de se concentrer sur leur potentiel et leurs capacités plutôt que sur leurs faiblesses. Il s'agit de leur proposer, à travers la mise en place de modèles socio-éducatifs, un rôle de partenaires à part entière dans la recherche de solutions constructives et humaines, en privilégiant les mesures réparatrices.

Le BICE affirme que :

- la privation de liberté peut avoir des conséquences disproportionnées sur l'enfant par rapport au délit qu'il a commis.
- L'enfant doit répondre des actes qu'il a commis devant la justice de son pays, mais dans le cadre bien défini par les instruments internationaux relatifs à l'administration de la justice pour mineurs et aux droits de l'enfant (Règles de Beijing et CDE).
- Il faut privilégier les mesures éducatives. La détention n'est pas en soi une solution.
- L'enfant détenu reste un enfant et conserve tous ses droits et toute sa dignité humaine. Il n'est jamais une cause perdue.
- L'enfant détenu doit être reconnu comme un sujet encore en formation et comme acteur de sa propre liberté.
- L'écoute active de tout enfant privé de liberté est un droit de l'enfant.

Les axes d'action prioritaires du projet ont été :

• **La formation des acteurs impliqués.**

Séminaires nationaux de formation pour des magistrats, avocats, policiers, travailleurs sociaux, éducateurs, directeurs de centres, etc. Ateliers sur la réinsertion socio-familiale des ECL (enfants en conflit avec la loi). Echanges entre professionnels ; création des espaces d'écoute et de rencontre interinstitutionnels, ouvrant le dialogue entre juges, magistrats, directeurs de centres, policiers et éducateurs. Signature de conventions de partenariats avec les acteurs de la justice pour la mise en place des meilleures conditions de détention en conformité avec les standards de protection des droits humains, la Convention des droits de l'enfant et les instruments internationaux de justice juvénile.

• **La formation à la parentalité positive.**

Des ateliers de formation avec les familles des ECL ont aidé à la construction positive de la personnalité et du projet de vie socioprofessionnel de l'enfant. Ces ateliers ont permis aux familles d'adopter un style de vie favorisant l'éveil – à travers la participation - et plus protecteur y compris en matière d'expression de l'affectivité. Soutien et diffusion de propositions innovatrices concernant la formation psycho-sociale des ECL et les programmes socio-éducatifs.

- **La sensibilisation sociale et alternative à la privation de liberté.**

Diminution de la stigmatisation des enfants infracteurs. A travers des campagnes de sensibilisation de masse, modifier le regard de la société et des professionnels pour qu'ils perçoivent les jeunes en tant que sujets de droits. Travail en réseau pour créer des synergies, en mobilisant les institutions internationales, nationales, les ONG et les communautés pour générer un compromis social et politique en faveur de la réparation, de la réhabilitation et de la mise en œuvre de mesures socio-éducatives. Tables rondes interinstitutionnelles : plaidoyer national.

Publication et diffusion de bulletins d'information. Reproduction et diffusion d'initiatives innovatrices en matière de justice juvénile.

Les bénéficiaires du projet :

- **2.500 enfants** en conflit avec la loi des cinq pays d'intervention.
- **5.000 membres** de l'entourage familial des enfants en conflit avec la loi
- **600 travailleurs** sociaux, éducateurs, assistants sociaux, psychologues, directeurs des centres fermés et ouverts
- **1.650 acteurs** de la justice ; juges, magistrats, policiers,
- **250.000** membres des communautés

### Les Séminaires régionaux

Organisation annuelle de séminaires au niveau régional (Amérique Latine et Europe) pour échanger les expériences innovantes et les propositions concernant la justice juvénile. Ces séminaires ont aussi un rôle de sensibilisation et de mobilisation des institutions nationales et internationales, des autorités publiques, des ONG, et plus généralement de la société civile.

#### **2009- Barcelone (Espagne)**

Journées d'Etude et de Visites du Modèle Catalan de Justice Juvénile. Organisées par la Délégation Régionale du Bice pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DRALC) en partenariat avec la Commission de l'Enfance de Justice et Paix et le Département de Justice de la Generalitat de Catalogne. Dix-huit participants d'Amérique latine (juges, représentants des pouvoirs publics, défenseurs, éducateurs, psychologues, avocats commis d'office, représentants de la société civile) ont participé à un programme très complet leur permettant d'analyser un système qui repose à hauteur de 30% sur la médiation pénale juvénile et 60% sur les mesures alternatives à la privation de liberté. Les participants ont confronté leurs pratiques avec celles d'opérateurs européens, pour agir ensuite comme agents multiplicateurs dans leurs pays, en diffusant les connaissances et méthodologies étudiées parmi les acteurs clé de la justice juvénile.

#### **2010-Quito (Équateur)**

« Construire des processus restaurateurs avec la justice pénale juvénile en Amérique latine : aider à la réinsertion des adolescents en favorisant un accompagnement éducatif par une équipe multidisciplinaire et en renforçant les relations avec leur famille et la société ». Ce séminaire de Quito a réuni une cinquantaine de professionnels, juges, avocats, avocat commis d'office, « défenseurs », directeurs des centres, psychologues, éducateurs, travailleurs sociaux, fonctionnaires publics latino-américains et experts internationaux pour dialoguer, échanger et réviser les processus éducatifs de réinsertion socio-familiale des adolescents infracteurs dans leurs pays respectifs. Le séminaire s'est terminé par une présentation des conclusions. Celles-ci préconisent : la mise en place d'une procédure juridique respectant plus les droits des enfants (respect des délais, mesures alternatives à la peine d'emprisonnement...), la formation du personnel technique qui travaille directement avec les adolescents et l'augmentation des projets en rapport avec la famille et la communauté de la personne mineure. Ceci souligne l'importance de développer des réseaux d'influence et d'incidence sur les projets de loi et les politiques ainsi que de sensibiliser les citoyens sur la situation des adolescents infracteurs en travaillant avec les médias alternatifs de communication.

#### **2011-Guatemala**

La Délégation Régionale du Bice pour l'Amérique latine (DRALC), en partenariat avec l'Institut d'études comparées en sciences pénales du Guatemala (ICCPG) et le Bureau des Droits Humains de l'Archevêché du Guatemala (ODHAG), ont organisé en octobre 2011 le III Séminaire au Guatemala du projet Enfance sans Barreaux, sur le thème : « *Construire des processus restaurateurs avec la justice juvénile en Amérique latine : Application de mesures socio-éducatives non privatives de liberté, en renforçant la participation de la famille et de la communauté* ». Durant 3 journées, plus de 300 participants (experts, société civile, autorités publiques, opérateurs de justice nationaux et internationaux et équipes techniques de 17 pays) ont pris part aux conférences et aux débats sur la thématique de la Justice Juvénile en Amérique latine visant à approfondir les connaissances et pratiques d'organisations locales latino-américaines sur l'application de mesures socio-éducatives, alternatives à la privation de

liberté pour les jeunes et adolescents en conflit avec la loi pénale, en renforçant la participation de la famille et de la communauté.

### Les expériences significatives

#### Brésil

L'engagement et l'intérêt des familles et de la communauté à participer aux activités proposés dans le cadre du processus de réinsertion socio-familiale. L'organisation et la réalisation des assemblées communautaires et de l'école de co-dépendance pour 160 familles d'enfants et adolescents en situation de risque. Une rencontre hebdomadaire de l'adolescent avec sa famille dans un univers protecteur à l'abri de tout type de dépendance.

Le renforcement du partenariat entre INBRADESE, ACADIS, IASES, et le pouvoir exécutif municipal. Les activités de formation se sont réalisées, d'une part avec les opérateurs des systèmes de justice juvénile locaux (professionnels des équipes techniques, juges, avocats commis d'office, procureurs, responsables politiques et administratifs, policiers, activistes, etc.), et d'autre part avec des adolescents en conflit avec la loi (travail sur leurs projets de vie) et avec leurs familles (ateliers sur la parentalité positive).

#### Colombie

Travail avec le noyau familial des adolescents (communication, modèles d'éducation, expression de l'affectivité, valeurs, projets de vie, etc.). Formation sur la parentalité positive avec les familles et les adolescents en conflit avec la loi. Elaboration de matériel pédagogique « mallette ludique » pour les ateliers proposés aux familles des adolescents en privation de liberté. Sept sessions avec des jeux traditionnels colombiens. Travail en ateliers avec des adolescents qui exécutent des mesures de liberté assistée décidées par le Juge.

Parallèlement, préparation d'un séminaire avec les Juges et le personnel de direction de l'Institut Colombien du Bien-être familial (ICBF) sur la mise en œuvre du Code de l'Enfance et de l'Adolescence, au niveau institutionnel, familial et communautaire.

#### Équateur

Création d'un programme de pré-liberté pour 24 adolescents dans le Centre la Dolorosa. Réalisation du « Manuel de vie en commun ». Formation, actualisation et consolidation des équipes de travail responsables. Réinsertion de certains jeunes du programme dans des milieux éducatifs et professionnels. Elaboration de la première révision du centre avec les responsables et les éducateurs du programme. Création d'un projet psycho social, éducatif et professionnel holistique pour le travail avec les adolescents en conflit avec la loi.

Convention de partenariat avec l'Etat, collaboration avec les juges et participation active des institutions sociales sur le thème des droits des adolescents infracteurs.

#### Guatemala

Accompagnement des jeunes qui accomplissent une mesure alternative à la privation de liberté. Etude comparative sur la résolution des conflits avec le système de justice juvénile Guatémaltèque et les méthodes traditionnelles (dans les communautés indiennes du Guatemala).

Sensibilisation sociale aux alternatives à la privation de liberté. Collaboration avec le Réseau d'Appui aux Prestations de Service à la Communauté:

Débats organisés sur le thème de la prévention pour la construction d'un modèle d'attention pour les ECL (manuel et plaidoyer)

#### Pérou

Mise en place et suivi de formations destinées aux éducateurs sociaux et aux opérateurs du système de justice juvénile, avec l'appui du bureau du Défenseur du Peuple et d'ONNUD (Bureau de l'ONU contre la Drogue et le Délit), de l'Université Catholique Santa María d'Arequipa et de l'Université Catholique du Pérou à Lima. Mise en place des ateliers « éducation et parentalité positive », avec la participation de toute la famille (les adolescents en conflit avec la loi pénale inclus). Création du Diplôme de Justice Juvénile y Réinsertion Sociale.

Publication des modules de formation « La réinsertion socio-familiale des adolescents en conflit avec la loi pénale » ; « Méthodes d'intervention et évaluation de programmes de réinsertion sociale pour les adolescents en conflit avec la loi pénale »

## Leçons apprises

Les premières années de ce projet ont permis au Bice d'identifier certains aspects cruciaux afin d'obtenir des résultats significatifs. Il est très important de travailler en étroite collaboration avec les pouvoirs publics, à travers la mise en place de conventions de partenariat avec le Ministère de la Justice. En outre, au niveau des universités, il faut améliorer la reconnaissance des diplômés afin d'améliorer le statut des professionnels impliqués dans les centres. Le Bice constate aussi la nécessité de mettre l'accent sur la participation active des adolescents et de leur famille dans l'organisation et la mise en œuvre des processus de réinsertion socio-familiale. Enfin, pour faire évoluer la société dans le bon sens, le travail en réseau et de plaidoyer national est indispensable. Ce travail s'opère à travers l'organisation de tables rondes interinstitutionnelles pour l'application de politiques publiques favorables à une réinsertion socio-familiale.

## Les Perspectives

Le Bice a pour objectif de favoriser l'application de mesures alternatives à la privation de liberté et de déployer les principes de la justice restauratrice. De plus, il souhaite développer la formation académique des acteurs de la justice et de la police et favoriser la prise de conscience de la responsabilité sociale des entreprises et micro-entreprise familiale.

Le Bice a pour objectif de diffuser les résultats du projet socio-éducatif dans les centres fermés et ouverts, d'impliquer les communautés dans le processus de réinsertion socio familiale et professionnelle (cercles restaurateurs, assemblées communautaires, etc.), et enfin de renforcer son travail avec les médias.

Un PROGRAMME de justice juvénile est envisagé pour les trois années à venir, 2012-2015, dans neuf pays d'intervention, quatre pays en Afrique et le cinq en Amérique latine.

Le Bice cherche avec une Convention de Programme présenter un outil structurant et adapté, afin de mettre en œuvre des actions et une stratégie globale pour le renforcement de capacités des partenaires locaux des deux continents. L'approche programme sur la justice juvénile veut appuyer :

- L'amélioration et l'homogénéisation du dispositif de gouvernance, d'accompagnement et de suivi de la Convention de programme,
- La capitalisation et la mutualisation des résultats acquis,
- La promotion de l'approche holistique du Bice dans le but de soutenir et renforcer les politiques publiques en faveur d'une justice restauratrice,
- L'accompagnement des partenaires dans leurs initiatives de plaidoyer local et de sensibilisation par le biais d'un travail d'analyse des initiatives nationales, régionales et internationales en la matière,
- La rencontre entre les partenaires du Bice en vue de l'échange d'expérience, de la capitalisation des pratiques significatives et de la mise en réseau.

Une nouvelle étape s'ouvre, dans la continuité du projet Enfance sans barreaux, sur le travail de réinsertion socio familiale et professionnelle, des adolescents en conflit avec la loi en Afrique et en Amérique Latine à partir de juillet 2012.

*Bruxelles, le 17 avril 2012*

*DRALC (délégation régionale pour l'Amérique Latine et le Caribes)*